



La nouvelle convention TET programme concurrence et filialisation d'INTERCITES !

L'État et la SNCF viennent de conclure un accord pour une nouvelle convention TET/Intercités pour la période 2022 / 2031. Si la direction SNCF se réjouit d'avoir résigné avec l'État jusqu'en 2031, le contenu de la convention n'annonce rien de bon pour les cheminot-e-s de cette activité. Productivité, ouverture à la concurrence et baisse du coût/km sont les maîtres mots de cette nouvelle convention, pas la peine d'y chercher une référence à « l'humain à remettre au cœur des organisations » ou à un quelconque programme humain vanté par la direction SNCF.

Cette convention menée à son terme signifiera le démantèlement total de l'activité intercités en 5 lots qui seront ouverts à la concurrence d'ici à 2031.

Lot	Lignes du lot	Calendrier prévisionnel du début d'exploitation des lot
1	Nantes Bordeaux / Nantes Lyon (BONALY)	SA 2027 (fin 2026)
2	Paris Limoges Toulouse (PALITO) / Paris Clermont Ferrand	SA 2029 (fin 2028)
3	Trains de nuit Paris Briançon Nice / Trains de nuit Sud Ouest (Occitan et Pyrénéen)	SA 2028 (fin 2027)
4	Bordeaux Marseille	SA 2030 (fin 2029)
5	Toulouse Hendaye, Clermont Ferrand Béziers, Clermont Ferrand Saint Martin	Calendrier de transfert potentiel des lignes aux régions non défini à date

Un programme d'ouverture à la concurrence... et de filialisation !

En droite ligne de la politique d'accompagnement de la concurrence, la SNCF valide le calendrier des appels d'offres. Pire, elle s'engage à fiabiliser le nouveau matériel avant de le transférer à la concurrence. Et même si elle refuse de répondre clairement sur la forme que prendra la réponse de la SNCF à ces appels d'offres, elle n'envisage absolument pas de remettre en question la doctrine de la SA Voyageurs sur le recours systématique aux filiales. La fédération SUD-Rail ne peut que condamner cette manière de faire qui vise à accroître au maximum la productivité des cheminot-e-s pour ensuite les priver d'un maximum de droits quand ils seront transféré-e-s dans des filiales.

Nous ne serons pas les complices du dumping social que veut organiser la direction. SUD-Rail sera toujours aux côtés des cheminot-e-s pour défendre leurs droits face aux patrons qui eux, cherchent à soigner leur taux de marge... sur le dos des salarié-e-s !

Cette convention validée par la SNCF démontre encore que l'ouverture à la concurrence va se faire sur le dos des cheminots et de l'entreprise publique !

SUD-Rail s'oppose à la productivité sur le dos des cheminot-e-s et à l'ouverture à la concurrence.

Ce n'est pas le cas de tout le monde !

Dans les conseils d'administration, SUD-Rail a voté contre cette nouvelle convention qui promet du sang, des larmes et pour finir, dans le meilleur des cas, la filialisation complète de l'activité.

En revanche, l'UNSA s'est prononcée « Pour », dans les 2 CA sur cette convention. L'UNSA valide de fait un avenir toujours plus sombre pour les cheminot-e-s de cette activité !

